

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Paspébiac tenue à la salle municipale de la Maison des Citoyens, le lundi 8 avril 2019 à compter de 19 h sous la présidence du maire, Monsieur Régent Bastien.

À laquelle sont présents :

Madame Nathalie Castilloux, conseillère Madame Solange Castilloux, conseillère Monsieur Henri Alain, conseiller Monsieur Florian Duchesneau, conseiller Monsieur Hébert Huard, conseiller

Sont également présentes :

Madame Annie Chapados, directrice intérimaire, directrice des finances et de la trésorerie Madame Karen Loko, greffière

Est absent:

Monsieur Romeo Briand, conseiller

2019-04-98 <u>1. OUVERTURE DE LA SÉANCE</u>

Monsieur le maire, Régent Bastien, ouvre la séance à 19h et souhaite la bienvenue aux conseillers et aux citoyens présents.

2019-04-99 2. CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Régent Bastien, constate que le quorum est atteint.

2019-04-100 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire, Régent Bastien, fait lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Constatation du quorum
- 3. Adoption de l'ordre du jour
- 4. Dépôt de documents et de correspondance
 - Dépôt au conseil des Commissaires lors de la rencontre du 16 avril 2019 des deux résolutions adoptées par le conseil municipal de Paspébiac concernant l'École polyvalente de Paspébiac et le Centre d'éducation des adultes;
 - Retour sur le dévoilement du Budget fédéral 2019-2020 le 19 mars dernier : budget de 5 à 6 milliards de dollars pour le branchement de 95% des ménages à l'internet haute vitesse et augmentation de 2.2 milliards du montant alloué au Fonds sur la taxe sur l'essence;
 - Budget du Québec 2019-2020 : des gains importants pour les régions

- Lancement de la Stratégie québécoise d'eau potable lors de la Journée mondiale de l'eau, le vendredi 22 mars 2019.
- 5. Approbation des procès-verbaux antérieurs
 - Procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 mars 2019
- 6. Administration générale et finances
 - 6.1 Adoption des comptes à payer
 - 6.2 Suivi du budget
- 7. Affaires des contribuables
- 8. Avis de motion de l'adoption du Règlement 2019-479 modifiant le Règlement 2009-324 afin d'interdire la construction d'habitations permanentes sur des terrains riverains d'un chemin public non déneigé
- 9. Adoption du Règlement 2019-477 modifiant le Règlement de zonage 2009-325 par le changement de la limite des zones 277-M et 287-I
- 10. Adoption du projet de règlement 2019-479 modifiant le Règlement 2009-324 afin d'interdire la construction d'habitations permanentes sur des terrains riverains d'un chemin public non déneigé
- 11. Dérogation mineure Monica Larocque
- 12. Autorisation à enchérir lors de la vente d'immeubles pour taxes municipales MRC de Bonaventure
- 13. Tarification pour la saison 2019 du Camping Paspébiac-sur-mer
- 14. Participation financière de la Ville au Site Historique du Banc-de-pêche pour 2019
- 15. Approbation du budget révisé de l'OMH 2019
- 16. Proclamation de la Semaine Nationale de la Santé Mentale du 6 au 12 mai 2019
- 17. Dons
- 18. Fabrique de Notre-Dame de Paspébiac participation financière au projet de réfection des fenêtres de l'église
- 19. Rapport des conseillers
- 20. Affaires nouvelles
- 21. Période de questions
- 22. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Solange Castilloux

APPUYÉ PAR: Monsieur Henri Alain

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

4. DÉPÔT DE DOCUMENTS ET DE CORRESPONDANCE

- Dépôt au conseil des Commissaires lors de la rencontre du 16 avril 2019 des deux résolutions adoptées par le conseil municipal de Paspébiac concernant l'École polyvalente de Paspébiac et le Centre d'éducation des adultes;
- Retour sur le dévoilement du Budget fédéral 2019-2020 le 19 mars dernier : budget de 5 à 6 milliards de dollars pour le branchement de 95% des ménages à l'internet haute vitesse et augmentation de 2.2 milliards du montant alloué au Fonds sur la taxe sur l'essence;
- Retour sur le dévoilement du Budget du Québec 2019-2020 : des gains importants pour les régions;
- Lancement de la Stratégie québécoise d'eau potable lors de la Journée mondiale de l'eau, le vendredi 22 mars 2019.

2019-04-101 5. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX ANTÉRIEURS

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Hébert Huard APPUYÉ PAR: Madame Solange Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 mars 2019 soit approuvé tel que rédigé.

Conformément à l'article 333 alinéa 2 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée de la lecture des procès-verbaux, des copies ayant été remises à chaque membre du conseil plus de 24h avant la séance.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

2019-04-102 6.1. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Henri Alain APPUYÉ PAR: Madame Nathalie Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE les comptes à payer pour le mois de mars 2019 d'un montant de 220 841.32 \$ soient approuvés pour paiement.

2019-04-103 <u>6.2. SUIVI DU BUDGET</u>

IL EST PROPOSÉ PAR: Madame Solange Castilloux APPUYÉ PAR: Monsieur Florian Duchesneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE le rapport « État des activités financières » en date du 31 mars 2019 soit adopté.

7. AFFAIRES DES CONTRIBUABLES

2019-04-104

8. AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-479 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-324 AFIN D'INTERDIRE LA CONSTRUCTION D'HABITATIONS PERMANENTES SUR DES TERRAINS RIVERAINS D'UN CHEMIN PUBLIC NON DÉNEIGÉ

Monsieur Hébert Huard, conseiller, donne avis de motion qu'à une séance subséquente du conseil de la Ville de Paspébiac, le Règlement numéro 2019-479 modifiant le Règlement 2009-324 sur les dispositions générales et administratives sera adopté.

Ce règlement a pour objet et conséquence, d'ajouter aux conditions minimales à respecter pour l'émission d'un permis de construire prévues à l'article 17.9 du Règlement 2009-324, l'interdiction de la construction d'habitations permanentes sur des terrains riverains d'un chemin public non déneigé pendant la période hivernale.

2019-04-105

9. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-477 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-325 PAR LE CHANGEMENT DE LA LIMITE DES ZONES 277-M ET 287-I

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de l'article 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (A-19.1), la Ville de Paspébiac peut modifier le contenu de son Règlement de zonage afin de l'adapter aux besoins exprimés par la communauté locale et jugés pertinents par les membres du Conseil municipal;

ATTENDU QU'un avis de motion du Règlement 2019-477 a été donné le 11 mars 2019;

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et au deuxième alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, deux projets de Règlement ont été adoptés;

ATTENDU QUE des copies des projets de règlement ont été mises à la disposition du public;

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Florian Duchesneau APPUYÉ PAR: Madame Nathalie Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ADOPTER le Règlement 2019-477 modifiant le Règlement de zonage 2009-325 par le changement de la limite des zones 277-M et 287-I.

2019-04-106

10. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2019-479 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-324 AFIN D'INTERDIRE LA CONSTRUCTION D'HABITATIONS PERMANENTES SUR DES TERRAINS RIVERAINS D'UN CHEMIN PUBLIC NON DÉNEIGÉ

ATTENDU QUE selon l'article 116 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil d'une municipalité peut, par règlement, prévoir que, dans tout ou partie de son territoire, aucun permis de construction ne sera accordé, à moins qu'une ou plusieurs des conditions suivantes, qui peuvent varier selon les parties du territoire, ne soient respectées;

ATTENDU QUE le conseil municipal, lors de la modification du plan d'urbanisme de la Ville de Paspébiac, a adopté le 8 septembre 2009, le Règlement 2009-324 sur les dispositions générales et administratives qui prévoit les conditions d'émission d'un permis de construction;

ATTENDU QUE le conseil souhaite modifier l'article 17.9 relatif aux conditions minimales à respecter pour l'émission d'un permis de construction afin d'y ajouter

l'interdiction de construction d'habitations permanentes sur des terrains riverains d'un chemin public non déneigé pendant la période hivernale;

ATTENDU QU'un avis de motion du Règlement 2019-479 a été donné le 8 avril 2019;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur le projet de Règlement 2019-479 aura lieu le 13 mai 2019, à partir de 18h45, à la salle municipale, située au 1^{er} étage de la Maison des citoyens.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Solange Castilloux

APPUYÉ PAR: Monsieur Henri Alain

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ADOPTER le projet de règlement 2019-479 modifiant le Règlement 2009-324 sur les dispositions administratives et générales afin d'interdire la construction d'habitations permanentes sur des terrains riverains d'un chemin public non déneigé pendant la période hivernale.

2019-04-107 11. DÉROGATION MINEURE - MONICA LAROCQUE

ATTENDU QUE Madame Monica Larocque a déposé une demande de dérogation mineure aux articles 26.1 et 46 du Règlement de zonage 2009-325 de la Ville de Paspébiac;

ATTENDU QUE l'emplacement concerné par la demande est situé au 7, 4^e Avenue Est, dans la zone 211-M;

ATTENDU QUE la demande a d'une part, pour objet de rendre réputées conformes, les marges actuelles de recul latérales du côté Est de la résidence de 1.16 mètres, 1.25 mètres et 1.74 mètres alors que l'article 26.1 du Règlement de zonage 2009-325 impose une marge de recul latérale minimale de 2 mètres;

ATTENDU QUE la demande a d'autre part, pour objet de rendre réputé conforme, l'empiètement actuel de la cheminée dans la marge de recul latérale du côté Est de la résidence sur une distance de 1.29 mètres alors que l'article 46 du Règlement de zonage 2009-325 stipule que l'empiétement n'excède pas 0.6 mètre dans la marge de recul latérale:

ATTENDU QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme, réuni le 22 mars 2019, recommande au conseil municipal de répondre favorablement à la demande de dérogation mineure de Madame Monica Larocque;

ATTENDU QUE cette demande a été soumise à la consultation des citoyens lors de l'assemblée publique présidée par le maire le lundi 8 avril 2019 à 18 h 45, à la salle municipale de la Maison des Citoyens au 5, boulevard Gérard-D. Levesque Est;

ATTENDU QU'il n'y a pas eu d'opposition à cette demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux

APPUYÉ PAR: Monsieur Hébert Huard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

DE SUIVRE la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme et d'accepter la demande de dérogation mineure de Madame Monica Larocque.

2019-04-108 12. AUTORISATION À ENCHÉRIR LORS DE LA VENTE D'IMMEUBLES POUR TAXES MUNICIPALES - MRC DE BONAVENTURE

ATTENDU QUE selon l'article 536 alinéa 1 de la Loi sur les cités et villes, lorsque des immeubles situés sur le territoire d'une municipalité sont mis en vente pour taxes municipales ou scolaires, la municipalité peut enchérir et acquérir ces immeubles par l'entremise du maire ou d'une autre personne, sur autorisation du conseil, sans être tenue de payer immédiatement le montant de l'adjudication;

ATTENDU QUE selon le deuxième alinéa du même article, l'enchère de la municipalité ne doit cependant, en aucun cas, dépasser le montant des taxes, en capital, intérêt et frais;

ATTENDU QUE la MRC de Bonaventure organise une vente d'immeubles aux enchères publiques pour défaut de paiement de taxes le jeudi 11 avril 2019;

ATTENDU QU'une autorisation du conseil est nécessaire pour qu'un représentant de la Ville puisse enchérir et éventuellement acquérir les immeubles situés sur le territoire de la Ville de Paspébiac;

IL EST PROPOSÉ PAR: Madame Nathalie Castilloux

APPUYÉ PAR: Madame Solange Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'AUTORISER Madame Carole Huard, technicienne comptable, à représenter la Ville de Paspébiac et à enchérir en son nom lors de la vente pour taxes municipales du jeudi 11 avril 2019.

2019-04-109 <u>13. TARIFICATION POUR LA SAISON 2019 DU CAMPING PASPÉBIAC-SUR-MER</u>

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac adopte annuellement une résolution portant sur la tarification dédiée à la gestion du Camping Paspébiac-sur-mer (ci-après : le Camping);

CONSIDÉRANT QUE la date d'ouverture du Camping a été fixée au samedi 8 juin 2019 à 8h30;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture du Camping aura lieu le lundi 2 septembre 2019 à 16h:

CONSIDÉRANT QUE tel que mentionné dans la résolution 2018-03-62 du 19 mars 2018, la tarification pour les locataires saisonniers pour la saison 2019 sera majorée de 7% par rapport à celle de 2018 et celle pour les locataires non-saisonniers reste inchangée;

CONSIDÉRANT QUE la règlementation du Camping est disponible pour consultation sur le site internet de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Henri Alain APPUYÉ PAR: Madame Solange Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

D'ENTÉRINER la nouvelle tarification du Camping Paspébiac-sur-mer afin d'assurer le bon déroulement du camping pour la saison 2019;

QUE si des modifications devaient être apportées en cours de saison, elles devront faire l'objet d'un accord et être soumises au conseil municipal.

2019-04-110 <u>14. PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE AU SITE HISTORIQUE DU BANC-</u> <u>DE-PÊCHE POUR 2019</u>

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac verse une contribution financière au Site national historique du Banc-de-pêche-de-Paspébiac depuis 2006;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Site historique pour l'année 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux

APPUYÉ PAR: Madame Solange Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'AUTORISER la directrice des finances et de la trésorerie à verser la somme de 15 000 \$ à titre de participation financière de la Ville au Site national historique du Banc-de-pêche de Paspébiac pour l'année 2019.

2019-04-111 15. APPROBATION DU BUDGET RÉVISÉ DE L'OMH - 2019

CONSIDÉRANT QUE l'Office Municipal d'Habitation (OMH) a fait parvenir une révision budgétaire pour son bâtiment de cinquante-six (56) logements;

CONSIDÉRANT QUE l'ajustement implique un déboursé de 2864 \$ pour la Ville de Paspébiac;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux

APPUYÉ PAR: Monsieur Hébert Huard

ET REPORTÉE À L'UNANIMITÉ:

D'APPROUVER la révision des prévisions budgétaires pour l'année 2019 de l'Office Municipal d'Habitation (OMH) concernant les cinquante-six (56) logements;

QUE la Ville participe à hauteur de 10%, soit pour un montant total de 2864 \$.

2019-04-112 <u>16. PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE DU</u> 6 AU 12 MAI 2019

ATTENDU QUE la Semaine Nationale de la Santé Mentale se déroule du 6 au 12 mai 2019;

ATTENDU QUE le thème « Découvrir c'est voir autrement » vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec;

ATTENDU QUE les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population;

ATTENDU QUE favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

ATTENDU QU'il est de l'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine Nationale de la Santé Mentale;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Solange Castilloux

APPUYÉ PAR: Monsieur Henri Alain

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

DE PROCLAMER la semaine du 6 au 12 mai 2019 « Semaine Nationale de la Santé Mentale » dans la municipalité de Paspébiac et le conseil municipal invite tous les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce *Découvrir c'est voir autrement*.

2019-04-113 <u>17. DONS</u>

IL EST PROPOSÉ PAR: Madame Nathalie Castilloux

APPUYÉ PAR: Madame Solange Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'OCTROYER une aide financière aux organismes suivants :

- 50 \$ au profit de la société Alzheimer;
- 50 \$ au profit du Secondaire en spectacle Audrey Aubut et Laurie Delarosbil;
- 100 \$ à la Fabrique de St-Pie-X;
- 200 \$ pour le financement du séjour en Chine de l'équipe de hockey féminin Titans de Limoilou;
- 250 \$ à la Maison de la Famille.

2019-04-114 <u>18. FABRIQUE DE NOTRE-DAME DE PASPÉBIAC - PARTICIPATION FINANCIÈRE</u> <u>AU PROJET DE RÉFECTION DES FENÊTRES DE L'ÉGLISE</u>

CONSIDÉRANT le projet de la Fabrique Notre-Dame de Paspébiac (ci-après : la Fabrique) de réfection des fenêtres de son église;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière des représentants de la Fabrique;

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Henri Alain APPUYÉ PAR: Monsieur Florian Duchesneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

DE CONTRIBUER au projet de réfection des fenêtres de l'Église de la Fabrique Notre-Dame de Paspébiac à hauteur de 300 \$.

Cette résolution annule toute résolution antérieure concernant ce sujet et notamment la résolution 2017-04-97 du 10 avril 2017.

19. RAPPORT DES CONSEILLERS

- Madame Solange Castilloux, conseillère au siège numéro 1

Samedi 13 avril, il y aura une activité au Complexe sportif pour l'ouverture de la saison estivale sur la surface multisports. Elle invite la population à apporter des espadrilles.

- Madame Nathalie Castilloux, conseillère au siège numéro 2

Elle a eu 5 rencontres ce mois-ci notamment avec le comité incendie, OMH, le comité d'embellissement avec Chantal Robitaille.

Elle a commencé le dossier préparation d'hébergement avec Monsieur Briand. Ils préparent un sondage qui sera dans le prochain journal sûrement.

- Monsieur Henri Alain, conseiller au siège numéro 3

N/A

- Monsieur Florian Duchesneau, conseiller au siège numéro 4

Concernant les travaux publics ou la voirie, il a eu pas mal de coups de fil de citoyens qu'il a réglés avec Denis Alain.

- Monsieur Hébert Huard, conseiller au siège numéro 5

Ils s'y sont pris de bonne heure avec Romeo Briand, Chantal Robitaille et Henri Alain pour préparer une programmation pour la Fête Nationale. Il cherche des bénévoles pour la Fête Nationale.

Il a eu une rencontre avec Christian Bourque et un citoyen sur le Camping. Le citoyen avait pas mal de questions et il est reparti satisfait. Ce sera prêt pour les campeurs le jour de l'ouverture le lundi 8 juin 2019.

Il a eu une 1ère rencontre avec le comité des quatre roues et il y en aura une autre cette semaine.

- Monsieur Romeo Briand, conseiller au siège numéro 6

Absent.

Le maire lance un appel à la population concernant les nouveaux arrivants. S'ils connaissent des personnes nouvellement installées à Paspébiac, ils n'ont qu'à contacter Éliane Joseph.

Concernant le déneigement, les chiffres ne sont pas encore définitifs mais grâce à la gestion de Denis Alain du garage municipal, la Ville ne dépassera pas son bugdet. On serait en dessous de notre budget. Seul le 1/6 du sel a été dépensé. Le maire remercie Denis Alain pour le travail accompli.

20. AFFAIRES NOUVELLES

- Aucune

21. PÉRIODE DE QUESTIONS

2019-04-115 22. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR: Madame Nathalie Castilloux APPUYÉ PAR: Monsieur Florian Duchesneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que la séance soit levée. Il est 20h32.

M. Régent Bastien, maire	Mme Karen Loko, greffière